

**Repérages artistiques pour  
la programmation nationale des JM France,  
saison 2025-2026**

## APPEL À CANDIDATURES

**Repérages 2024 pour  
des tournées en 2025-2026**

### Présentation générale

#### Principes et finalité

Les JM France sont l'un des grands acteurs nationaux de la création et de la diffusion musicale jeune public. Chaque année, elles mettent à disposition de leur réseau d'équipes locales – programmatrices de spectacles et organisatrices d'actions culturelles – une quarantaine de spectacles musicaux, en vue de la diffusion sur l'ensemble du territoire de 1200 concerts et spectacles en salles, à la rencontre de plus de 350 000 jeunes spectateurs, et de la mise en place d'une centaine de projets d'action culturelle.

**Les spectacles susceptibles d'intégrer les tournées JM France sont repérés essentiellement lors d' « auditions » organisées en régions sous forme de journées de rencontres artistiques qui réunissent jeunes artistes et équipes confirmées.** Ces journées ont lieu chaque année en île de France et tous les deux ans dans les autres régions. Le repérage se fait en vue d'un départ en tournées à N+2, l'année N+1 étant dédiée à la mise en place des tournées.

L'appel à candidature est lancé nationalement, avec une **date limite de candidature commune à toutes les régions concernées**. Les candidatures sont ensuite instruites régionalement. Chaque association régionale JM France constitue pour avis consultatif un **comité** associant partenaires professionnels et membres du réseau. La décision finale concernant les projets retenus pour la journée de rencontre et d'écoute est arbitrée par la direction artistique nationale des JM France, en fonction d'un cahier des charges précis lié aux besoins et contraintes du réseau.

Ces temps de rencontres se déroulent, selon les régions, sur une à deux journées ; elles réunissent au maximum 7 à 8 équipes candidates par journée. Sur environ 400 candidatures déposées chaque année, les JM France reçoivent lors de ces journées une centaine d'équipes. Il n'y a pas de « quota » obligé sur chacune de ces journées. Les JM France se réservent – en fonction de leurs priorités et de la nécessité d'un équilibre global de la programmation – la possibilité de ne retenir aucun projet ou, au contraire, plusieurs. Par ailleurs, certaines propositions peuvent n'être intégrées que pour une saison ultérieure.

Il est important de bien noter que ces journées d'écoute **ne sont pas un examen**, ni un passage devant

un jury. Ce sont avant tout des **temps de rencontres autour de projet artistiques créés ou encore à l'état de projet**. Il n'est donc pas nécessaire d'avoir à présenter un projet abouti ou mis en scène, l'accent étant mis avant tout sur la partie musicale (répertoire, interprétation, intention) et sur le projet à venir... Néanmoins, si le spectacle est déjà créé, n'hésitez pas à présenter une trame de votre mise en scène, mais ce sera dans les conditions techniques simplifiées que requiert l'organisation de ces journées.

Au-delà du premier repérage pour la programmation nationale, ces journées artistiques sont aussi l'occasion de découvrir des artistes susceptibles de correspondre aux différents **projets d'actions culturelles** que les JM France mettent en place sur les territoires. Il est possible en effet que certaines propositions artistiques – tout aussi convaincantes que d'autres – ne puissent intégrer la programmation nationale au regard de l'équilibre général de celle-ci, mais soient retenus pour d'éventuels projets d'action culturelle plus ponctuels, comprenant ateliers et représentation finale. La proposition en est alors faite aux artistes, qui sont bien entendus libres de l'accepter ou non.

### Déroulement

Les temps de rencontre et d'écoute se répartissent comme suit :

- un temps de musique de 20 minutes,
- un temps d'échanges de 10 minutes avec la direction artistique et l'assistance professionnelle (voir informations détaillées ci-dessous).

Par la suite, les candidats reçoivent une réponse personnalisée leur indiquant de façon détaillée en quoi leur proposition est susceptible d'intégrer ou non la programmation des JM France. Aucune décision n'est cependant prise avant le mois de juin, les arbitrages finaux ne pouvant être réalisés qu'une fois tout le calendrier des journées artistiques accompli. Il est en effet nécessaire, pour arrêter les choix de spectacles, d'avoir une vue d'ensemble permettant d'équilibrer la future programmation par esthétiques, formats et classes d'âge des publics.

Les artistes dont la proposition est retenue sont ensuite reçus au siège national à Paris, en juin ou juillet, pour confirmer l'intégration dans la programmation des JM France par un **échange approfondi sur leur projet artistique et un accord sur leurs conditions de tournée**.

L'étape finale de ce processus est constituée par l'élaboration de la **brochure de saison** comprenant tous les spectacles sélectionnés pour l'année suivante, puis la présentation d'un extrait sur scène lors de la présentation de saison au réseau, courant octobre.

## Qui peut se présenter ?

Les JM France sont le premier producteur et diffuseur en France de **petites formes musicales (1 à 4 personnes « sur la route », technicien éventuel compris)**. Elles repèrent des projets dans toutes les esthétiques de répertoire ou de création (musiques classiques et contemporaines, musiques traditionnelles et du monde, musiques actuelles).

Si l'**excellence musicale** doit être au cœur de la proposition, le cahier des charges impose une sélection rigoureuse par formats, par esthétiques et par classes d'âge ; c'est pourquoi le fait de ne pas être sélectionné n'est pas exclusivement lié à des questions artistiques, mais également à des **choix d'équilibre de programmation nationale**.

### Critères de recevabilité des candidatures

#### Équipe artistique

- Être musicien professionnel (H/F) résidant dans la région où la rencontre est programmée ou rattaché à une compagnie dont le siège social y est basé
- Présenter une formation de 1 à 4 personnes maximum en tournée (régie comprise le cas échéant)
- **Être impérativement disponible sur la journée de rencontre régionale (voire la veille pour les balances)**

**Important :** les spectacles s'adressant aux maternelles ne pourront être proposés au-delà d'un format en duo, qu'il s'agisse de deux musiciens au plateau ou un musicien accompagné d'un régisseur de tournée.

La présence d'un régisseur de tournée ne peut être qu'exceptionnelle dans les tournées JM France. Priorité doit être donnée aux spectacles légers, adaptables, qui peuvent se déplacer facilement sur l'ensemble du territoire et qui ne nécessitent donc pas d'accompagnement par un régisseur de tournée. En tout état de cause, il n'est pas possible d'aller au-delà de la présence d'un seul régisseur par spectacle si ce dernier est nécessaire à la bonne tenue de celui-ci.

## Proposition artistique

- Le spectacle peut marier différentes expressions artistiques mais **la musique vivante doit occuper le cœur de votre proposition**
- L'équipe artistique peut proposer un spectacle déjà existant ou un projet de création.

**Important :** nous sommes avant tout à la recherche d'une proposition musicale de qualité (d'interprétation et/ou de composition). Si vous ne possédez pas la ressource nécessaire pour proposer une adresse adaptée à l'enfance et à la jeunesse, nous pouvons envisager de vous accompagner dans la création d'un spectacle ou d'un concert destiné spécifiquement à ce public. Il y a donc lieu de présenter prioritairement votre prestation musicale et aucune obligation à mettre celle-ci en scène si elle n'a pas été créée au préalable.

- Les propositions sont ouvertes à tous les styles de musique.
- Le cœur de cible des JM France est prioritairement le plus jeune public, de la maternelle à l'élémentaire. Cela n'exclut pas des propositions dans le secondaire, mais compte tenu notamment d'un nombre de demandes encore limité pour les tournées de spectacles exclusivement en collège, il est nécessaire que d'éventuelles propositions adressées au niveau collège puissent avoir aussi une déclinaison dédiée à l'élémentaire (notamment CM1/CM2).
- Format : 50 min (35 min. pour les projets destinés aux maternelles)
- Jauge future à prendre en compte : 300 spectateurs (200 spectateurs pour les projets destinés aux maternelles)
- Technique légère indispensable (2h de montage maximum en tournée après un éventuel pré-montage technique effectué par l'équipe technique d'accueil)

**Attention !** Les temps d'écoute se font sur scène sur la base d'une fiche technique simplifiée ; toutes informations de détail seront données le cas échéant aux candidats sélectionnés.

## Modalités d'inscription

### Deux étapes sont impératives :

- l'inscription en ligne (cf. liens en dernière page). Attention : l'ensemble du formulaire doit être rempli, sinon les réponses ne peuvent être sauvegardées.
- l'envoi du dossier complet (exclusivement dématérialisé) à l'adresse email [artistique@jmfrance.org](mailto:artistique@jmfrance.org), en précisant la région d'attache dans l'objet du message :
  - présentation du spectacle ou du projet de création
  - biographie des artistes
- Et, le cas échéant, tout autre document utile :
  - dossier de presse
  - fiche technique dans le cas d'un spectacle existant

### Le jour de la rencontre artistique :

- **Installation technique** : le temps d'installation pour l'audition proprement dite étant très court (10 min.), prévoir une technique **adaptée aux conditions simplifiées de la prestation sur**

**scène** (plan de feu simple / possibilité de jouer en acoustique). Ces aspects seront discutés en amont avec les responsables techniques.

- **Temps de passage** : 20 minutes au plateau, suivi de 10 minutes d'échanges avec l'auditoire
- Les journées artistiques sont ouvertes **aux professionnels de la région**. Les artistes peuvent, eux aussi, inviter les professionnels de leur réseau sous réserve, pour une bonne fluidité de l'organisation générale, d'en informer le référent JM France de la région.

**Pour plus d'informations : [www.jmfrance.org](http://www.jmfrance.org)**

---

## REPERAGES ARTISTIQUES JM France 2024 (saison 25-26)

REGION	DATE	VILLE	SALLE	FORMULAIRE DE CANDIDATURE	DATE LIMITE DE CANDIDATURE	
<b>Bretagne</b>	<b>mardi 26 mars</b>	Rennes (35)	MJC Bréquigny	<a href="https://forms.gle/paAkFuRNuhpbpyZe6">https://forms.gle/paAkFuRNuhpbpyZe6</a>	18 décembre 2023	
<b>Grand Est</b>	<b>mardi 28 et mercredi 29 mai</b>	Epinal (88)	La Souris Verte	<a href="https://forms.gle/DwaYirgGQsGmXWXH9">https://forms.gle/DwaYirgGQsGmXWXH9</a>		
<b>Ile-de-France</b>	<b>mardi 23 et mercredi 24 avril</b>	Romainville (93)	Le Pavillon	<a href="https://forms.gle/Ev2M1Fc4P9wF8ZXW8">https://forms.gle/Ev2M1Fc4P9wF8ZXW8</a>		
<b>Normandie</b>	<b>vendredi 12 avril</b>	Bernay (27)	Théâtre Le Piaf	<a href="https://forms.gle/J8fX9hHqMENRXDcP9">https://forms.gle/J8fX9hHqMENRXDcP9</a>		
<b>Occitanie</b>	<b>mardi 5 et mercredi 6 mars</b>	Tournefeuille (31)	Le Phare	<a href="https://forms.gle/UHxEfKzg59VfWZ1Q6">https://forms.gle/UHxEfKzg59VfWZ1Q6</a>		
<b>PACA</b>	<b>mardi 12 mars</b>	Marseille (13)	Espace Culturel Busserine	<a href="https://forms.gle/NozAb7sceW189KWZ7">https://forms.gle/NozAb7sceW189KWZ7</a>		
<b>Martinique</b>	Candidature à adresser à <a href="mailto:agnes.bretel@culture.gouv.fr">agnes.bretel@culture.gouv.fr</a>					
<b>Guadeloupe</b>	Candidature à adresser à <a href="mailto:delphine.cammal@culture.gouv.fr">delphine.cammal@culture.gouv.fr</a>					